

SYRIE

Amnesty International réitère son appel en faveur de la libération immédiate de cinq prisonniers d'opinion et de l'abandon de toute charge à leur rencontre

Index AI : MDE 24/051/2004

ÉFAI

Jeudi 22 juillet 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

À l'heure où vont s'ouvrir devant la *Mahkamat Amn Al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) trois procès concernant cinq prisonniers d'opinion, Amnesty International réitère son appel pour que ces hommes soient libérés immédiatement et sans condition. Quatre d'entre eux sont détenus pour leur utilisation pacifique et légitime d'Internet ; le cinquième est incarcéré pour son travail de défense des droits humains. Amnesty International demande que les charges retenues contre ces cinq hommes soient abandonnées.

Le procès des frères Muhannad Qutaysh et Haytham Qutaysh, ainsi que de Yahia al Aws, qui ont déjà été entendus les 15 mars et 6 juin 2004, va reprendre dimanche 25 juillet. Ces trois hommes ont été arrêtés il y a dix-huit mois pour avoir, semble-t-il, envoyé des articles à un journal en ligne des Émirats arabes unis. Le même jour, Masoud Hamid, étudiant, va aussi comparaître devant la Cour suprême de sûreté de l'État. Arrêté le 24 juillet 2003, il est accusé d'avoir diffusé sur des sites Internet des photos d'une manifestation kurde pacifique à Damas.

Muhannad Qutaysh et Yahia al Aws sont inculpés d'« *obtention d'informations devant rester secrètes pour la sécurité de l'État et dans l'intérêt d'un État étranger* » ; Haytham et Muhannad Qutaysh sont inculpés d'« *incitation à l'obtention d'informations devant rester secrètes pour la sécurité de l'État et dans l'intérêt d'un État étranger* » ; Haytham Qutaysh est aussi inculpé de « *diffusion de propos écrits non approuvés par le gouvernement et exposant la Syrie et les Syriens à la menace d'actes hostiles nuisant aux relations entre la Syrie et un État étranger* » ; enfin, Yahia al Aws et Muhannad Qutaysh sont également

inculpés de « *diffusion de fausses informations à l'étranger* ». Quant à Masoud Hamid, il serait inculpé d'utilisation « *illégal* » d'Internet.

Amnesty International craint particulièrement que ces quatre hommes ne se voient infliger de lourdes peines de prison ; en effet, le 20 juin 2004, à la suite d'un procès inique, la Cour suprême de sûreté de l'État a condamné un autre accusé, Abdel Rahman al Shaghouri, à deux ans et demi d'emprisonnement pour « *diffusion de fausses informations* » par Internet. Au fil des ans, Amnesty International a recueilli de nombreux éléments qui montrent à quel point les procès devant cette Cour sont inéquitables. En effet, ses arrêts ne peuvent faire l'objet d'aucun appel, et elle n'est pas tenue de respecter les règles du Code de procédure pénale. En outre, les accusés ne sont pas autorisés à consulter librement leurs avocats ; les juges, en particulier le président de la Cour, jouissent d'un grand pouvoir discrétionnaire ; et des « *aveux* » qui semblent avoir été arrachés sous la contrainte ou la torture sont retenus à titre de preuve. En avril 2001, le Comité des droits de l'homme – comité d'experts chargés de surveiller la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) – a exprimé sa préoccupation quant aux procédures de la Cour suprême de sûreté de l'État. Il a déclaré que ces procédures étaient incompatibles avec les dispositions du PIDCP, auquel la Syrie est partie.

Par ailleurs, le 26 juillet 2004, Aktham Nuaysa, défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion de 1991 à 1998, va aussi comparaître devant la Cour suprême de sûreté de l'État pour des chefs d'inculpation liés à son travail de défense des droits humains. Il a déjà été entendu par cette Cour le 22 avril. Il dirige les *Lijan al Difaa an al Hurriyat al Dimoqratiya wa Huquq al Insan fi Suriya* (Comités de défense des libertés démocratiques et des droits humains en Syrie), plus connus sous le sigle CDF, qui ont mené dans tout le pays une campagne en faveur du respect des droits humains. Cette campagne demandait notamment la fin de l'état d'urgence, qui est en vigueur en Syrie depuis 1963 et dans le cadre duquel de multiples violations des droits humains ont été commises. Aktham

Nuaysa est accusé, entre autres, d'« avoir mené des activités contraires au système socialiste de l'État » et de « s'être opposé aux objectifs de la Révolution ». Il est passible d'une peine maximum de quinze ans d'emprisonnement. Il est détenu à l'isolement mais il a été autorisé à rencontrer ses avocats et, brièvement, sa famille – mais seulement en présence de membres du personnel pénitentiaire.

Muhannad Qutaysh, Haytham Qutaysh, Yahia al Aws et Aktham Nuaysa sont incarcérés à la prison de Saidnaya. Masoud Hamid reste détenu au secret à la prison d'Adhra. Amnesty International considère que ces cinq hommes sont des prisonniers d'opinion détenus pour l'exercice pacifique et légitime de leur droit à la liberté d'expression. Si un ou plusieurs d'entre eux étaient condamnés à des peines d'emprisonnement, l'organisation continuerait de faire campagne pour qu'ils soient libérés sans condition. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>